



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS CHALLENGES IMMOBILIER

Jeu gratuit sans obligation d'achat

ARTICLE I — SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

Le présent jeu-concours est organisé par *Challenges.fr*, édité par **Les Éditions Croque Futur**, SA au capital de 3.500.000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro **B 325 033 298**, dont le siège social est situé **41-41 bis, avenue Bosquet, 75007 Paris** (ci-après « l'Organisateur »).

ARTICLE II — DURÉE ET ACCÈS AU JEU

Le jeu-concours « **Challenges Immobilier** » se déroule du **20 novembre 2025 au 31 décembre 2025** inclus, via le lien :

https://participer.challenges.fr/quiz/1711038_4102/.html

Le jeu est **gratuit, sans obligation d'achat**, et ouvert à toute personne physique majeure résidant en **France métropolitaine**, à l'exception du personnel de l'Organisateur, de ses partenaires, sous-traitants, ainsi que de leurs familles.

ARTICLE III — MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, les internautes doivent remplir un formulaire comprenant :

- Civilité, nom, prénom, adresse email, date de naissance
- Consentement optionnel à recevoir la newsletter « **Brique par Brique** »

Une seule participation par personne (**même email et même IP**) est autorisée pendant toute la durée du jeu.

Toute participation incomplète, illisible, erronée ou frauduleuse sera **refusée**.

ARTICLE IV — DOTATIONS

Sont mis en jeu **trois (3)** lots offerts par l'Organisateur :



1er Prix : Coffret séjour bien-être pour 2 personnes

Valeur commerciale indicative : 495 € TTC

Ce coffret permet au gagnant de bénéficier d'un séjour bien-être pour deux personnes dans un établissement éligible parmi ceux proposés dans l'offre correspondante, selon disponibilités.



2e Prix : Coffret repas gastronomique pour 2 personnes

Valeur commerciale indicative : 149,90 € TTC

Ce coffret permet de profiter d'un repas pour deux dans un établissement gastronomique éligible, selon les conditions indiquées dans l'offre correspondante.



3e Prix : Carte cadeau Maison du Monde

Valeur commerciale indicative : 50 € TTC

Les lots sont **achetés par l'Organisateur, non cessibles, non échangeables**, et ne peuvent donner lieu à aucune compensation financière.

Les conditions d'utilisation, disponibilités, prestations et restrictions éventuelles associées aux coffrets relèvent des conditions fixées par leur émetteur.

ARTICLE V — DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Un **tirage au sort** sera réalisé parmi l'ensemble des participations valides au plus tard le **15 janvier 2026**.

Les gagnants seront informés par email dans un délai de **15 jours**.

En l'absence de réponse dans un délai de **10 jours calendaires**, le lot sera réattribué.

ARTICLE VI — DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont destinées à **Challenges**, édité par Les Éditions Croque Futur.

Elles sont traitées conformément au **RGPD** et à la loi « Informatique et Libertés ».

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données les concernant, à exercer à :

Les Éditions Croque Futur

41 bis, avenue Bosquet, 75007 Paris

ou à **supportweb@challenges.fr**

ARTICLE VII — RESPONSABILITÉ

L’Organisateur ne pourra être tenu responsable :

- de tout incident ou dommage lié à l’utilisation du lot,
- de la disponibilité ou des conditions d’utilisation associées aux coffrets fournis par leur émetteur.

Les lots sont fournis **tels quels**.

ARTICLE VIII — LITIGES

Le présent règlement est soumis au **droit français**.

Tout litige sera tranché par les **tribunaux compétents de Paris**.